

RAPPORT MORAL SSI AG 20 AVRIL 2020

Rappel du rôle du syndicat

Le Syndicat des Sophrologues Indépendant est un **syndicat professionnel** régi par les articles L.2131-1 et suivants du Code du travail, qui a été **créé en 2017 par des sophrologues militants issus d'un autre syndicat**.

Depuis lors, le SSI a connu une croissance régulière jusqu'à fédérer un grand nombre d'adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national.

Sur le plan institutionnel, le SSI est animé par un « conseil national d'administration » de **5 membres fondateurs**, qui exercent leur mandat de manière **bénévole et désintéressée**. 7 médecins, dont deux ont été les bras droits d'Alfonso Caycedo, ont apporté leur soutien au SSI en acceptant d'en être « président d'honneur ».

Le SSI a vocation à protéger les droits de ses membres, ainsi que leurs intérêts moraux et matériels, tant individuels que collectifs. Il apporte **une aide pratique aux sophrologues installés, ou en cours d'installation, ainsi qu'aux personnes en formation**.

Plus généralement, le SSI valorise et met en avant le métier de sophrologue chaque fois qu'il en a la possibilité. Des partenariats officiels ont été mis en place avec des associations importantes afin de répondre à cette mission.

Le SSI est indépendant de toute influence. Son fonctionnement est assuré exclusivement par les cotisations de ses adhérents. Il ne fait pas appel à des subventions de quelque nature que ce soit... Avec cependant une exception en 2019... Un appel aux dons a été lancé pour pouvoir siéger autour de la table des négociations des normes AFNOR référentiel métier. Le SSI en profite pour remercier tout ceux qui ont répondu favorablement à cet appel. Certains adhérents n'ont pas hésité à mettre des « deniers personnels » dans la cagnotte.

Analyse du président

Au-delà des tabous, des chapelles, ce qui me semble important, c'est de relier tout ce qui nous oppose pour en faire quelque chose de riche et de vivant. Ayons une action positive, soyons dans le respect et la tolérance de chacun. Restons humble dans ce que nous faisons, ayons un esprit d'ouverture, d'écoute.

Il y a plein de façon de pratiquer la sophrologie : assis, debout et même allongé... n'en déplaise à certains. Mais au fait... Pourquoi la sophrologie que je pratique serait-elle meilleure que celle de mon voisin ? Il faut se poser les bonnes questions ! Être attentif à ce que fait l'autre, ça a aussi le mérite d'exister. S'enrichir... cela nous permet de changer nos habitudes... cela nous bouscule ! Ce que nous faisons, sophrologues professionnels, c'est pour nos clients et pas pour notre égo. C'est important le travail de reconnaissance que nous faisons des uns et des autres. Nous sommes en train de structurer notre métier. On parle de la sophrologie mais c'est de notre métier qu'il s'agit... une profession... pas de complexe !

Notre syndicat est ouvert à tous les Sophrologues, sans distinction de courant ou d'orientation qui ont eu une formation minimum de 300 heures. C'est un gage de sérieux pour le plus grand respect de nos clients.

En 2019, nous avons continué notre développement :

En politique :

- Action menée conjointement avec la FNAE auprès du ministère du travail et de Matignon en octobre 2019 pour défendre l'ACRE consentie aux micro-entrepreneurs. Notre action nous a permis de repousser sa suppression de 3 mois.
- Demande adressée à Charlotte Lecoq, députée de la majorité, pour participer aux travaux concernant les risques psycho-sociaux en entreprise. Nous avons reçu une réponse favorable mais l'arrivée intempestive des gilets jaunes a repoussé cette mission à une date inconnue.
- Rencontre exclusive (plus de 2H) avec le médecin de l'INSERM chargé par le gouvernement de mener une enquête sur l'utilité et l'efficacité de la sophrologie.
- Participation à la JNA 2019
- Dossier déposé en février 2019 à l'UNAPL pour y siéger en tant que syndicat... Refus prétexte du président Michel Picon reçu (un an après) en février 2020 : « Vous êtes trop jeune, il faut avoir au moins 5 années d'existence ». On ne fera pas de commentaire sur ce barrage intentionnel ni sur son origine. Nous continuerons à assister au congrès annuel de l'UNAPL et nous vous communiquerons les infos de cet organisme.
- Participation à la commission Normes AFNOR référentiel métier sophrologue

En social :

- Mise en place et amplification des partenariats gagnant/gagnant :
 - LIVLI expert-comptable
 - L'association bleu Blanc Cœur
 - La station thermale d'Ussat les Bains
 - Partenariat avec France-Parkinson, il est quelque peu remis en cause suite au manque d'inscription à la formation sur la maladie de parkinson. Formation mise en place par notre partenaire à notre intention !
 - Centres Gestion du Stress
- Stand d'information SSI au congrès annuel de la Société Française de Sophrologie mai 2019
- Présentation du SSI auprès des élèves du DU de Sophrologie à l'université de Lille
- Présentation du SSI auprès des élèves de l'école de l'Académie de Sophrologie de Paris
- Présentation du SSI auprès des différents responsables « Centres de gestion du Stress »

L'action est déjà bien engagée pour 2020... Je vous souhaite à tous une bonne santé et beaucoup d'énergie pour franchir l'épreuve que nous connaissons en ce moment. Nous sommes une grande famille et nous saurons rebondir de plus belle pour que la sophrologie soit à l'honneur.

Longue vie à notre Syndicat !

Alain Giraud président national du SSI

